

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE & RISQUES CYBER

27 octobre 2022 / Limoges



Organisé par :







Direction générale des Entreprises Avec le soutien de :







En collaboration avec :

















































Ouverture du SecNumEco

Mme Fabienne Balussou, Préfète de la Haute-Vienne M. François Vincent, Conseiller régional Nouvelle-Aquitaine M. Gilles Toulza, Vice-Président de Limoges Métropole

Organisé par :







Direction générale des Entreprises Avec le soutien de :







En collaboration avec :

















































Conférence

RISQUES CYBER ET IMPACTS SUR LA SANTÉ DES ENTREPRISES

Stéphane Mortier, Adjoint au Centre Sécurité Économique et Protection des Entreprises, Direction Générale de la Gendarmerie Nationale

Organisé par :







Direction générale des Entreprises Avec le soutien de :







En collaboration avec :

















































Table ronde

ETAT DE LA MENACE

Alexia Dudognon. Commissaire de police, directrice adjointe DTPJ Limoges Gilles Etienne, Spécialiste Cyber Police Nationale Julien Gluchowski, Référent Intelligence Économique Gendarmerie Nationale Martin Veron, Délégué à la Sécurité Numérique Nouvelle-Aquitaine ANSSI

Organisé par :







Direction générale des Entreprises Avec le soutien de :







En collaboration avec :





















































Définition



Une cyber-attaque est une atteinte à des systèmes informatiques réalisée dans un but malveillant.

Elle cible différents dispositifs informatiques connectés :

- -des ordinateurs ou des serveurs, isolés ou en réseaux, reliés ou non à Internet ;
- -des équipements périphériques tels que les imprimantes ;
- -ou encore des appareils communicants comme les téléphones mobiles, les smartphones ou les tablettes.



Les auteurs de cyberattaques



Ils peuvent être de toute sorte :

- des concurrents
- les organisations criminelles
- des idéologues (politiques ou religieux)
- les services étatiques étrangers
- des employés (ou autres) mécontents







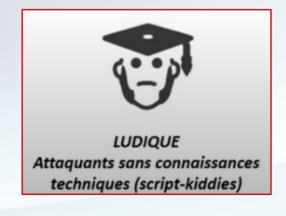
Profils des attaquants

















Les Menaces











Phishing Rançongiciel escroqueries

Attaque crapuleuse

Dénis de service Défacement Désinformation

Piratage
Social Engineering
Spear phishing..

Panne organisée



Attaques les plus populaires



Que recherchent principalement les pirates ?

- 1 Informations
- 2 Données personnelles (empreinte numérique)
- 3 Argent
- 4 Réseau de bots (attaques/crypto-mining)
- 5 Troubler l'ordre public (sabotage, désinformation etc.)





Attaques les plus populaires



Types d'attaques les plus courantes

- 1 Phishing / pièce jointe piégée (ou lien web)
- 2 Rançongiciels
- 3 usurpations d'ID (président...)
- 4 escroquerie aux sentiments, à l'héritage, etc.
- 5 Wifi Public / Vulnérabilités / accès non-sécurisés
- 6 Clé USB (intrusion consentie ou non)





Ampleur du phénomène : France 2020



CHIFFRES CLÉS 2020 TPE/PME

EN 2020

Quelle que soit la taille de l'entreprise, la menace qui provoque le plus de dégâts est l'attaque informatique par rançongiciel suivi du vol d'identifiants. (3)

43%

des victimes de violations de données étaient des PME.⁽²⁾



84%

des PME ont mis en place une formation de sensibilisation à la cybersécurité obligatoire.



entreprise Française











Coût de la cybercriminalité dans le monde en 2020



5

ayant subi une attaque a versé une rançon. Les petites entreprises, plus vulnérables, sont les moins bien préparées.⁽⁴⁾



L'Ampleur du phénomène : France 2020



Quelles sont les motivations des cybercriminels? (5)

- Gains financiers dans 45% des cas d'attaques informatiques.
- Vol de données dans 30% des cas d'attaques informatiques.

Quelles sont les techniques préférées des cybercriminels?⁽⁶⁾

- La fraude au faux fournisseur.
- La fraude au faux président.
- Les usurpations d'identité (banques, avocats, commissaires aux comptes).
- La fraude au faux client.

2020 : L'ANNÉE DE LA COVID-19

- Aucune explosion majeure des cyberattaques constatée à l'exception des attaques informatiques par ransomware qui touchent surtout les grandes entreprises.
- Les attaques utilisant la COVID-19 comme objet restent marginales puisqu'elles représentent moins de 2% des attaques relevées au mois d'avril.
- La crise sanitaire a mis les technologies d'accès à distance à l'honneur : + 41% pour les solutions VPN, recours massif au Cloud, etc.
- 57% des RSSI français reconnaissent que l'adoption du télétravail a rendu les systèmes d'information plus vulnérables aux cyberattaques.



L'Ampleur du phénomène : France 2021



LES CHIFFRES CLÉS DE LA CYBERSÉCURITÉ

Soutique box internet

54 % des entreprises françaises attaquées en 2021 (1)

+255%

d'attaques par ransomware en 2020 par rapport à 2019⁽²⁾ +400%

de tentatives de phishing durant le début du confinement⁽³⁾ 20%

des entreprises ont été touchées par un ransomware (1

50 000€

c'est le coût médian d'une cyberattaque (4)



de perte moyenne sur le chiffre d'affaires pour les PME en France (4)



47%

des télétravailleurs se font fait piéger par un phishing⁽¹⁾

73%

des entreprises déclarent le phishing comme vecteur d'entrée principal pour les attaques subies⁽¹⁾ 40%

des entreprises ont investi dans leur cybersécurité en 2021⁽⁴⁾ 55%

des entreprises considèrent que le niveau de menaces en matière de cyberespionnage est élevé⁽¹⁾

PME et cyberattaques

des victimes sont des PME



2/3 des TPE fermeront leurs portes dans les 6 mois après une cyber attaque





d'attaques de mobiles en 2021 par des malwares



Les mesures de sécurité

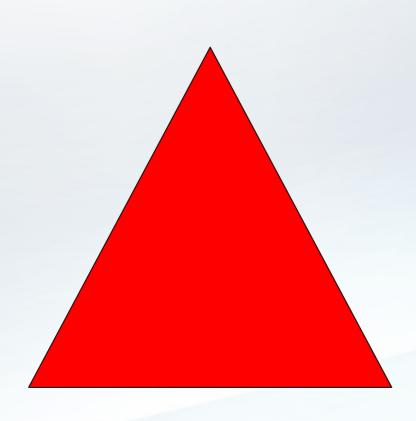


VULNÉRABILITÉS

- technique : 10 %

- organisationnelle : 30 %

- humaine : 60 %



ACTIONS CORRECTIVES

- audit sécurité des systèmes d'information
- renforcement des procédures de contrôle interne
- sensibilisation des équipes, formation interne





Structure judiciaire en place



- TJ PARIS JIRS Parquet Cybercriminalité centralisé et spécialisé
- Sous Direction de Lutte contre la Cybercriminalité (SDLC Police Judiciaire) 2015
- Préfecture de Police de Paris (**BEFTI** Police Judiciaire)
- Directions Zonales de Police Judiciaire (579 ICC 15 LIONs)
- Signalements internet (PHAROS) = 289 590 signalements en 2020 (tout cas confondus)
- **EUROPOL** (EC3 European Cybercrime Center) / **EUROJUST** (et Interpol)
- Gendarmerie : Centre de lutte contre les criminalités numériques (C3N) Section opérationnelle de lutte contre les cybermenaces (SOLC)
- DGSI



structures impliquées dans la lutte



- ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information), CNIL
- www.cybermalveillance.gouv.fr
- Préfet / antenne locale de Sécurité Civile et référents locaux
- DGSE / DRM
- Gendarmerie : Les référents Sécurité Économique et Protection des Entreprises (SEcoPE)
- Acteurs privés et civils, associations...
- le RESEAU DES REFERENTS CYBERMENACE



structures impliquées dans la cyber



LE RÉSEAU DES RÉFÉRENTS **CYBERMENACES**



Un réseau de professionnels partenaires, publics et privés, au service du tissu économique local.



3 AXES OPÉRATIONNELS **STRATÉGIQUES**





Une équipe déployée sur tout le territoire national, associant des commissaires de police des services territoriaux de la police judiciaire, des policiers spécialisés en cybercriminalité, des réservistes opérationnels et citoyens de la Police nationale sur des missions d'experts en prévention ainsi que des partenaires privés.

AXE 2



Un dispositif visant à mener des actions de sensibilisation et de prévention auprès des entreprises sur les risques liés à la cybercriminalité.



Un accompagnement des victimes de AXE 3 cyberattaques en leur prodiguant les premiers gestes de sauvegarde des intérêts de l'entreprise et une orientation vers les services de police pour faciliter le dépôt de plainte et le recueil des preuves numériques.



LA MISE EN ŒUVRE **DU RÉSEAU**

Par qui?

Le réseau est constitué :

- Du référent cybermenaces, commissaire de police de la DZPJ/DTPJ.
- De réservistes de la Police nationale issus du monde de l'entreprise: chef d'entreprise, cadre salarié, responsable de la sécurité des systèmes d'information.
- De partenaires privés (notamment commissaires aux comptes).

Avec l'appui de nombreux acteurs et de leurs réseaux : préfet de la zone de défense et de sécurité, CNCC, ANSSI, CNIL, FBF, etc.

Pour qui?

Le réseau s'adresse principalement :

- à l'ensemble des directions de la Police nationale présentes sur le territoire national;
- aux TPE/PME.



EUROPEAN MONEY MULE ACTION LEADS TO 1 803 ARRESTS

01 Dec 2021

Press Release

Investigation reveals money mules were laundering profits from online fraud schemes such as business email compromis Forex scams.



I oday saw the conclusion of the anti-money mule operation EMMA 7, an international action coordinated by Europol in cooperation with 26 countries, I INTERPOL, the European Banking Federation (EBF) and the FinTech FinCrime Exchange. The operation resulted in 1 803 arrests and the identificatior 18 000 money mules. It also revealed that money mules were being used to launder money for a wide array of online scams such as sim-swapping, ma middle attacks, e-commerce fraud and phishing.

Over roughly two and a half months of operations, EMMA 7 saw law enforcement, financial institutions and the private sector, including Western Union, Microsoft and Fourthline, cooperate in a concerted effort against money laundering in Europe, Asia, North America, Colombia and Australia. As well as the laundering of profits through money muling networks, investigators also sought intelligence on the sources of these illicit profits, shedding more lightsize and nature of the criminal economies that money mules serve.

Results from 15 September – 30 November

- 18 351 money mules identified;
- 324 recruiters/herders identified:
- 1 803 arrested individuals:
- 2 503 investigations initiated;
- 7 000 fraudulent transactions reported;
- €67.5 million prevented losses.

ACTIVITÉ JUDICIAIRE

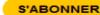


INFRACTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES – Démantèlement d'un réseau d'escrocs usurpant les qualités de sociétés existantes pour commander des marchandises de toutes sortes (préjudice de plusieurs millions d'euros) –15 interpellations - 60 000 euros saisis

30 novembre 2021

DIFFUSION RESTREINTE

Par SudOuest.fr avec AFP Publié le 01/12/2021 à 22h19











Le système, aux multiples ramifications, visait à blanchir de l'argent obtenu notamment grâce à des arnaques aux faux virements

Un réseau criminel sophistiqué, dont la tête pensante a été interpellée la semaine dernière en Israël, a blanchi en deux ans au moins 16,5 millions d'euros obtenus grâce à des escroqueries aux faux virements, a-t-on appris mercredi de source policière.

L'enquête, menée par l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière (OCRGDF), démarre en avril 2019 par l'interpellation à Paris d'un homme de 32 ans, en possession de 900 000 euros en espèces.

« On s'est très rapidement rendu compte que l'on avait affaire à un système de blanchiment et d'escroqueries commises en bande organisée », explique la commissaire divisionnaire Anne-Sophie Coulbois, patronne de l'OCRGDF. Une information judiciaire est alors ouverte par la juridiction interrégionale spécialisée (Jirs) de Paris, chargée des dossiers les plus complexes.





coordonnées



- DTPJ de LIMOGES dtpj-limoges@interieur.gouv.fr 05 55 14 32 00
- Capitaine Gilles ETIENNE
 Division Economique et Financière investigateur en cybercriminalité
 gilles.etienne@interieur.gouv.fr
 05 55 14 32 79 et 06 79 30 72 77 (pro)



Témoignage et retours d'expériences

Henri Bois, DISSE Limousin, DREETS Nouvelle-Aquitaine Gilles Etienne, Spécialiste Cyber Police Nationale avec le témoignage de Elysabeth Benali-Léonard, Chef d'entreprise

Organisé par :







Direction générale des Entreprises Avec le soutien de :







En collaboration avec :

















































PHISHING

- Comprendre
- * Reconnaitre
- **&** Eviter
- * Réagir



Comprendre

L'hameçonnage (phishing en anglais) est une technique frauduleuse destinée à leurrer un utilisateur pour l'inciter à communiquer des données personnelles ou à verser de l'argent en se faisant passer pour un tiers de confiance.

Il peut prendre la forme d'un courriel, d'un SMS, d'un lien web invitant un utilisateur à renseigner son mot de passe ou l'identifiant de son compte d'accès à une application, en usurpant l'identité d'un service existant



Reconnaitre

Plusieurs critères permettent de reconnaitre un message d'hameçonnage:

Le message revêt un caractère impérieux, intime ou inhabituel.

Le message comporte des erreurs d'orthographe, de style, ou appartient à une autres sphère sociale (ex: message privé sur votre boite professionnelle)

Le message est envoyé par un expéditeur inhabituel, il contient un lien inconnu, une pièce-jointe inattendue ou vous demande votre mot de passe



Eviter

Afin d'éviter une attaque par hameçonnage, il convient d'adopter les mesures de prévention suivantes:

Adoptez une posture critique.

N'hésitez pas à faire part de vos doutes en contactant votre RSSI

Ne fournissez jamais, sous aucun prétexte, votre mot de passe à un tiers



Réagir

- Si vous êtes victime d'une attaque par hameçonnage ou en cas de doute:
- 1.Contacter le responsable de la sécurité des systèmes d'information et transmettez lui le message
- 2.Modifier le mot de passe dés que possible. Veillez également à modifier ce mot de passe s'il est utilisé sur d'autres comptes.
- 3.Conserver le message frauduleux



Une entreprise de Nouvelle-Aquitaine spécialisé dans l'impression a découvert que certain de ses fichiers graphiques avaient été cryptés.

La personne qui a découvert ce cryptage était en télétravail à l'extérieur.

Il a essayé d'ouvrir un fichier word qui avait été renommé et n'y ai pas parvenu.

- Ce salarié a alerté immédiatement le responsable informatique de l'entreprise permettant de détecter assez tôt la rentrée sur le réseau du logiciel de cryptage et d'interrompre ainsi sa diffusion en déconnectant les ordinateurs du réseau et de l'internet.
- Le responsable informatique a immédiatement fait une alerte à la CNIL (commission nationale de l'informatique et des libertés) et a porté plainte auprès des services du ministère de l'intérieur.
- Il a fait intervenir son opérateur internet (orange cyber défense) et a constaté que seul les fichiers word, graphiques et bureautiques ainsi que les procédures qualité et fiches techniques de produits avaient été cryptés)

Les fichiers de productions n'ayant pas été touchés celle-ci a pu continuer dans des conditions normales.

Suite à cette attaque l'entreprise a du recréer ses fichiers manquants et investir dans des matériels tel le boitier spécialisé qui récence les flux de données et analyse les adresses IP de connexion pour déterminer celles qui sont nuisibles ou pas.

Le cloud de l'entreprise n'a lui pas été attaqué.

Mais les sauvegardes internes et externes dans l'entreprise et chez le prestataire de service de l'entreprise ont été cryptées



L'entreprise a aussi mis en place un logiciel qui limite à trois tentatives les essais de casse des mots de passe. Ceci comme pour les cartes bancaire empêche les attaques en force brute.

Pour éviter les attaques par mail elle s'est équipé d'un logiciel (mail in black), qui filtre les bons et mauvais mails et les attaques de bots en analysant la provenance du serveur et l'adresse IP d'envoi

Toutes ces mesures ont considérablement limités les intrusions et renforcer la sécurité du réseau de l'entreprise Ces mesures s'accompagnent de la formation des agents.

Deuxième témoignage d'une attaque par Phishing

Une entreprise de production de nouvelle aquitaine qui travaille beaucoup avec des clients étrangers utilise les réseaux sociaux pour commercialiser ses produits.

Il y a quelques mois, comme chaque jour quand le chef d'entreprise a voulu ouvrir son compte pour voir quels clients l'avait contacté et s'est vu refuser son accès au réseau social.

Dans la foulée il a reçu une demande de rançon qu'il a refusé de payer.

Renseignement pris auprès de sa secrétaire il a compris que celle-ci avait reçu d'un faux client une réclamation Avec un lien pour répondre qui l'a amené vers un site miroir frauduleux du réseau social.

Celle-ci a tapé alors les codes d'accès qui ont permis aux hackers de les changer et de prendre le contrôle du site.



- Le chef d'entreprise a essayé par la suite de contacter le siège social de son hébergeur qui ne l'a pas reconnu comme le propriétaire du site mais comme un usurpateur.
- De guerre lasse il a créé un nouveau site d'hébergement avec un mot de passe et des conditions d'accès propriétaire beaucoup plus solides et plus complexes afin de recréer tout son fichier client.
- Les hackers propriétaires de l'ancien site ont essayé sans succès de l'utiliser pour vendre de la drogue puis pour se faire passer pour l'entreprise et prendre des commandes avec acomptes payés en bitcoins.
- Le ministère de l'intérieur saisi de l'affaire a lancé une réquisition auprès de l'opérateur étranger et a fait fermé l'ancien site.
- L'image de l'entreprise a été impactée notamment en matière de communication et mettra du temps à récupérer son rayonnement.



Phishing de l'entreprise la saveur des cépages

1^{er} étape il reçoit un mail de sa banque avec une charte graphique conforme en tout point à celle de sa banque. Il ne fait pas attention et confirme ses codes personnel sur le faux de sa banque.

2^{ème} étape Très rapidement il constate sur son compte 4 virements d'un peu plus de 4000 € pour un total d'environ 18 000€

3^{ème} étape il dépose plainte au commissariat de Cognac après avoir demandé le « recall » à sa banque. La police judiciaire de Limoges est saisie sans délais. Immédiatement l'enquêteur en charge du dossier demande les documents d'ouverture des comptes crédités et les solde.

Conclusion

La rapidité d'exécution est fondamentale surtout dans le cas de virement



Arnaque au président comprendre

La "Fraude au **président**" consiste pour des escrocs à convaincre le collaborateur d'une entreprise d'effectuer en urgence un virement important à un tiers pour obéir à un prétendu ordre du dirigeant, sous prétexte d'une dette à régler, de provision de contrat ou autre











Reconnaitre

- Les escroqueries au président sont organisés par des personnes qui ont étudiés durant de longues périodes l'entreprises qu'ils vont attaquer.
- Qui dans l'entreprises possède la capacité de faire des transferts d'argent ?
- Parmi ces personnes qui sont les plus naïves fragiles ou influençables; qui sont les maillons faibles ?
- Les demandes de transferts d'argent se font généralement la veille d'une long week-end ou d'une période de congés pour éviter les blocages ultérieurs de virement.
- Les demandes viennent du Président (imitation de la voix, connaissance très fine de sa famille, de ses habitudes et des noms et habitudes de ses collaborateurs).
- Ces demandes peuvent se faire avec un mail usurpé du président ou d'un haute responsable hiérarchique.



Eviter

- Pour éviter les attaques au président il faut sensibiliser le personnel au demandes de virement ou versements précipités
- Il faut mettre en place un protocole d'autorisation double (Président + responsable financier)
- Il faut sensibiliser le personnels au versement sur des comptes inhabituels en France ou à l'étranger
- Il faut mettre en place avec sa banque un protocole de réponse d'urgence pour un blocage rapide des versements.



Réagir

- Si vous êtes victime d'une attaque au président il faut immédiatement bloquer le ou les virements.
- Il faut immédiatement porter plainte auprès du ministère de l'intérieur pour escroquerie
- Il faut revoir et durcir les protocoles de virement en établissant des seuils de contrôle et en vérifiant auprès de vos clients, fournisseurs et banques les numéros de comptes utilisés par l'entreprise.



Témoignages arnaque au président

Une entreprise de nouvelle aquitaine spécialisé dans le service aux entreprise a été victime d'une attaque en phishing qui a abouti au cryptage de ses fichiers par le groupe russe REVIL.

Cette entreprise a refuser de payer la rançon demandée de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Heureusement elle avait fait des sauvegarde journalières qui lui ont permis de récupérer l'intégralité de ses fichiers. Quelques semaines plus tard la secrétaire du PDG de l'entreprise a reçu le mail suivant destiné au responsable de région ,après un appel téléphonique par une personne se faisant passer pour le président.

adresse correcte

Vrai adrosse sutre parenthelse

De: Le PRESIDENT <u>le.president@i</u>

.fr <le.president@e.mail.fr>

Envoyé: mardi 11 octobre 2022 09:44

Objet: Dossier en cours

·r>

PRUDENCE: Cet e-mail provient d'une personne extérieure au groupe cliquez pas sur les liens et n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr.

Bonjour,

Je viens de raccrocher avec Me du cabinet KPMG qui me confirme avoir pris contact par téléphone, je pensais avoir envoyé les éléments ce matin pour ce dossier.

Voici l'OPA en cours, nous effectuons en ce moment une opération financière concernant une fusion/acquisition de société basée en Europe. Ce dossier doit rester strictement confidentiel, personne d'autre ne doit être au courant pour le moment.

L'annonce publique de cette OPA aura lieu le jeudi 20 octobre 2022 dans nos locaux avec la présence de toute l'administration.

Merci de reprendre contact avec KPMG à l'attention de Me bancaires afin d'effectuer le virement ce matin.

pour la remise des coordonnées

Contact:

.kpmg@consultant.com

Ps: par mesure de sécurité, merci de me contacter uniquement sur mon mail sécurisé (le.president@e.mail.fr) pour cette opération confidentielle où nous pourrons discuter sans risque de divulgation afin de respecter la norme de cette OPA.

Merci de ne me faire aucune allusion sur ce dossier de vive voix, ni même par téléphone uniquement sur mon mail personnel selon la procédure imposée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).

Cordialement.

Le PRESIDENT



Témoignages arnaque au président

L'en tête était bonne mais la véritable adresse mail écrite entre parenthèse était fausse ainsi que les coordonnée de KPMG, et le soit disant mail sécurisé du président.

A la fin du mail suivant une demande de virement était faite.

La secrétaire a immédiatement alerté le RSSI qui alerté sa hiérarchie.

Depuis de nombreuses attaques simulés ont été organisé par le RSSI pour former le personnel et aboutir à un taux de réponse positive aux attaques, proche du zéro.

L'entreprise suite à ces différentes attaques en a subit plus de 20 par semaine pendant quelques semaines. Depuis le niveau de sécurité a été fortement relevé.



AUTRE TYPES D'ATTAQUES



CONCLUSION



Organisé par :







Direction générale des Entreprises Avec le soutien de :







En collaboration avec :



















En partenariat avec :































SÛRETÉ & SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE GLOBALE DES ENTREPRISES ET CONFORMITÉ RGPD

Jean-Michel Lathière, Auditeur Cyber IntelliE

Organisé par :







Direction générale des Entreprises Avec le soutien de :







En collaboration avec :



















En partenariat avec :





























Une meilleure sécurité pour une plus grande compétitivité Sûreté & Sécurité Économique globale des Entreprises et Conformité RGPD INTELLIE Jean-Michel LATHIERE DPO certifié APAVE et **AFNOR Entreprise INTELLIE** Gendarmerie référencé plateforme cybermalveillance

Des attaques de plus en plus nombreuses









En France

1 entreprise française sur 2 est victime d'une attaque informatique



En Europe

1 entreprise allemande sur 2 est victime d'attaques, représentant un préjudice de 15 à 20 milliard d'€ (source service de renseignements allemands)



Dans le monde

Le cabinet d'étude PWC estime à 177.300 le nombre de cyberattaques quotidiennes à travers le monde



PME

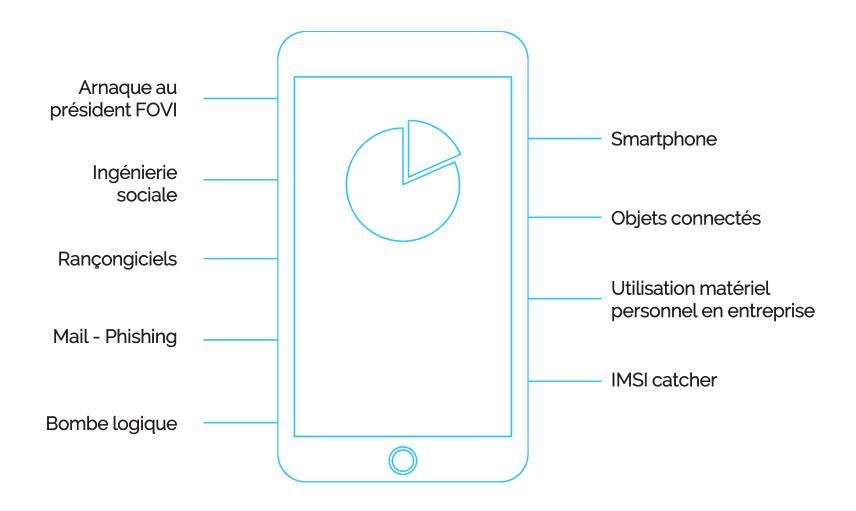
Les PME sont les plus touchées!





Types d'atteintes informatiques des entreprises

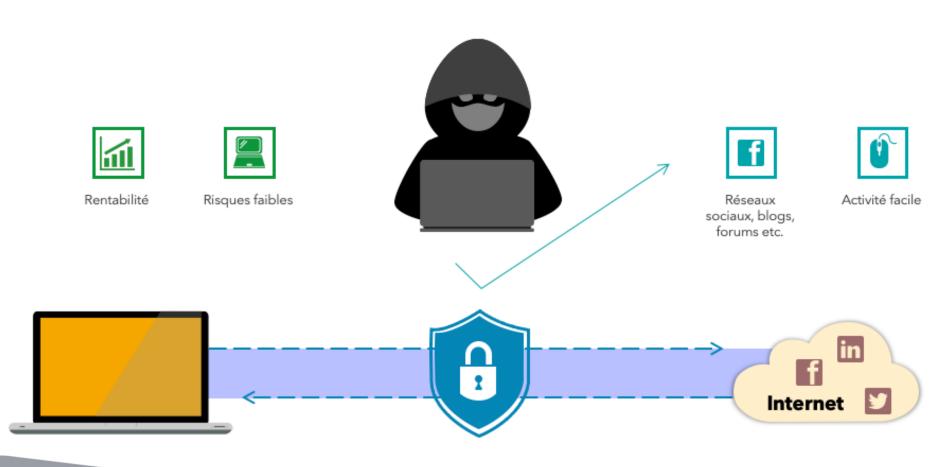








Cybercriminalité : encore en forte progression





Le RGPD



Bonnes pratiques RGPD

Le RGPD vous aide à savoir où sont les données de votre structure (principalement celles à caractère personnel) et vous aide à les protéger





Ordre du jour RGPD



QUESTIONNAIRE

OBJECTIF DE L'ATELIER - LES BASES



COMMENT FAIRE



LES 6 ETAPES CLES ET LES 8 RÈGLES D'OR







QUESTIONNAIRE



QUESTIONS RGPD



LIEN TEST: https://qruiz.net/Q/?LwGP1A





QUESTIONS RGPD



| Questions | Réponses | | | | |
|---|--|--|---|--|--|
| 1/ Quels sont les principes relatifs au traitement des données à caractère personnel ? (Plusieurs bonnes réponses possibles) | Les données collectées doivent être adéquates, pertinentes et limitées à ce qui nécessaire au regard des finalités | Exactes et si nécessaire, tenues à jour | Collectées pour des finalités non déterminées, non explicites et non légitimes, et ne pas être traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités | Conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités | |
| 2/ Combien existe-t-il de bases juridiques pour qu'un | 2 | 4 | 6 | 8 | |
| traitement soit licite? | | | | | |
| | gii | re g | No. | i Lemes | |
| 3/ En France, à quel âge est fixé la collecte des données sur les mineurs sans l'accord parental? | 11 | 12 | 13 | 15 | |
| | | 1 | | | |
| 4/ Dans le strict sens du RGPD, quel traitement de données à caractère personnel ne fait pas partie de données dites sensibles? | Les opinions religieuses | Les données génétiques | Les données liées à la santé | Les données bancaires | |
| | | | | | |
| 5/ indiquez quelles sont les conditions pour qu'un traitement de données sensibles ne soit pas interdit ? (Plusieurs bonnes réponses possibles) ? | La personne concernée a donné son consentement explicite au traitement de ces données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques | Le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique | Le traitement porte sur des données à caractère personnel qui sont manifestement rendues publiques par la personne concernée | Le traitement est nécessaire pour des motifs d'intérêt public important, sur la base du droit de l'Union ou du droit d'un 'État membre qui doit être proportionné à l'objectif poursuivi | |



REPONSES RGPD

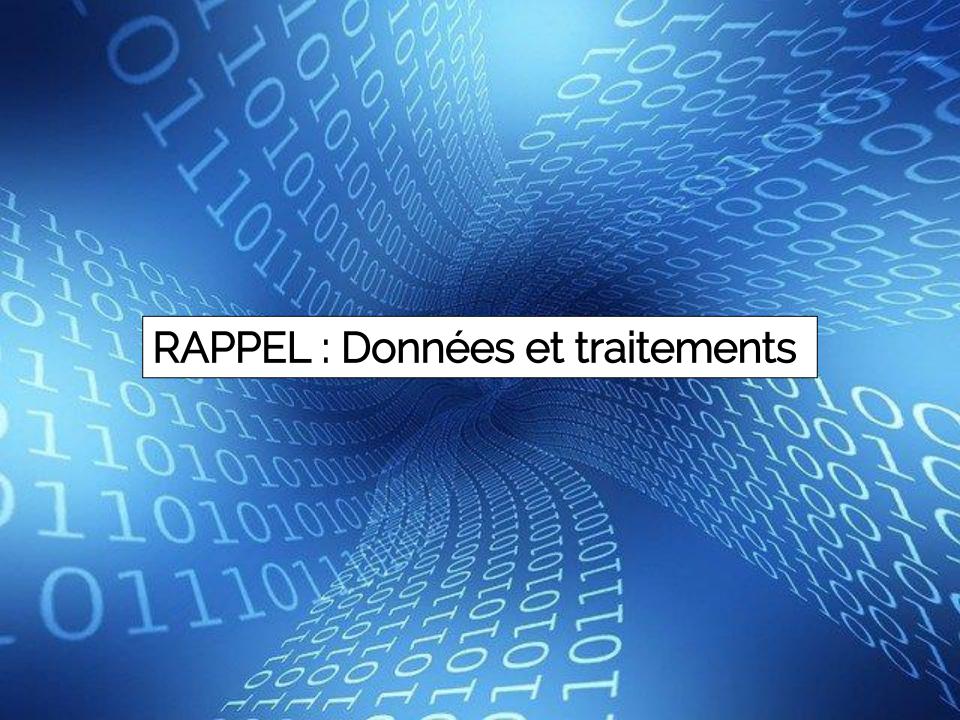


| 0 -1: | Tie | | D. | |
|--|---|--|--|--|
| Questions | | 4 | Réponses | |
| 1/ Quels sont les principes relatifs au traitement des données à caractère personnel ? (Plusieurs bonnes réponses possibles) | Les données collectées doivent être adéquates, pertinentes et limitées à ce qui nécessaire au regard des finalités | Exactes et si nécessaire, tenues à jour | Collectées pour des finalités non déterminées, non explicites et non légitimes, et ne pas être traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités | Conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités |
| 2/ Combien existe-t-il de bases juridiques pour qu'un traitement soit licite ? | 2 | 4 | 6 | 8 |
| 3/ En France, à quel âge est fixé la collecte des données sur les mineurs sans l'accord parental ? | 11 | 12 | 13 | 15 |
| 4/ Dans le strict sens du RGPD, quel traitement de données à caractère personnel ne fait pas partie de données dites sensibles ? | Les opinions religieuses | Les données génétiques | Les données liées à la santé | Les données bancaires |
| 5/ indiquez quelles sont les conditions pour qu'un traitement de données sensibles ne soit pas interdit ? (Plusieurs bonnes réponses possibles) ? | La personne concernée a donné son consentement explicite au traitement de ces données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques | Le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique | Le traitement porte sur des données à caractère personnel qui sont manifestement rendues publiques par la personne concernée | Le traitement est nécessaire pour des motifs d'intérêt public important, sur la base du droit de l'Union ou du droit d'un État membre qui doit être proportionné à l'objectif poursuivi |





OBJECTIF DE L'ATELIER – LES BASES







Donnée personnelle :

RGPD, ARTICLE 4 : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable est réputée être une personne physique identifiable ou être indentifiable "DIRECTEMENT ou INDIRECTEMENT" notamment en référence à un identifiant : qui sont ?

le nom, le prénom, l'adresse postale, l'adresse courriel, les données de localisation etc.





Donnée personnelle sensible (article 9 + ARTICLE 10):

Il s'agit de toutes les informations liées à une personne physique identifiée ou identifiable:

Le traitement des données à caractère personnel qui révèle :

- L'origine raciale ou ethnique
- Les données de santé
- Les opinions politiques
- Les convictions religieuses
- L'appartenance syndicale
- L'orientation sexuelle
- Les données génétiques, biométriques
- Données particulières sur le NIR



Les traitements:



Qu'est-ce qu'un traitement de données personnelles?

Il s'agit de toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données, telles que :

la collecte,

l'enregistrement,

l'organisation,

la structuration,

la conservation,

l'adaptation ou la modification,

l'extraction,

la consultation,

l'utilisation,

la communication par transmission,

la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition,

le rapprochement ou l'interconnexion,

la limitation,

l'effacement ou la destruction.





Les traitements:

Qu'est-ce qu'un traitement de données personnelles?

```
Exemples :
une base de données ;
un tableau Excel ;
une installation de vidéosurveillance ;
un système de paiement par carte bancaire ou reconnaissance biométrique ;
une application pour smartphone, etc.
```

Un traitement de données à caractère personnel peut être informatisé ou non.



i.

Qui sont les acteurs des traitements?





5 acteurs principaux:

- Le Responsable de Traitement (RT) art 24
- Le Co-Responsable de Traitement (Co-RT) art 26
- Le Sous-Traitant (ST) art 28
- Les personnes concernées (PC)
- Le DPO/DPD art 37, 38, 39

Très important car cela défini le niveau de responsabilité pour ces acteurs









ETAPE 1

DÉSIGNER UN PILOTE

Pour piloter la gouvernance des données personnelles de votre structure, vous aurez besoin d'un véritable chef d'orchestre qui exercera une mission d'information, de conseil et de contrôle en interne : le délégué à la protection des données.

ETAPE 2

CARTOGRAPHIER VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES PERSONNELLES

Pour mesurer concrètement l'impact du règlement européen sur la protection des données que vous traitez, commencez par recenser de façon précise vos traitements de données personnelles. L'élaboration d'un registre des traitements vous permet de faire le point.





ETAPE 3

PRIORISER LES ACTIONS À MENER

Sur la base de votre registre, identifiez les actions à mener pour vous conformer aux obligations actuelles et à venir. Priorisez ces actions au regard des risques que font peser vos traitements sur les droits et les libertés des personnes concernées.

ETAPE 4

GÉRER LES RISQUES

Si vous avez identifié des traitements de données personnelles susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes concernées, vous devrez mener, pour chacun de ces traitements, une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD).





ETAPE 5

ORGANISER LES PROCESSUS INTERNES

Pour assurer un haut niveau de protection des données personnelles en permanence, mettez en place des procédures internes qui garantissent la prise en compte de la protection des données à tout moment, en prenant en compte l'ensemble des événements qui peuvent survenir au cours de la vie d'un traitement (ex : faille de sécurité, gestion des demande de rectification ou d'accès, modification des données collectées, changement de prestataire).

ETAPE 6

DOCUMENTER LA CONFORMITÉ

Pour prouver votre conformité au règlement, vous devez constituer et regrouper la documentation nécessaire. Les actions et documents réalisés à chaque étape doivent être réexaminés et actualisés régulièrement pour assurer une protection des données en continu.



LES 8 RÈGLES D'OR











1. LICEITE du Traitement :

Un traitement ne peut être mis en œuvre que s'il est fondé sur une des 6 conditions de Licéité :

- La personne a consenti au traitement pour une ou plusieurs finalités.
- Le traitement est nécessaire à l'exécution du contrat
- Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le RT est soumis
- Le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt général ou relevant de l'intérêt public.
- Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le RT.



Consentement

Contrat

légale

Obligation

Intérêts vitaux

Intérêt public

Intérêt légitime



Droit

Oui

Oui

Oui

Oui

Oui

Oui

d'accès

Article 15

Droit à la limitation

du traitement

Article 18

Oui

Oui

Oui

Oui

Oui

Oui

Droit à la

portabilité

Article 20

Oui

Oui

Non

Non

Non

Non





| | Les droits de |
|--|---------------|
|--|---------------|

| O O | Les aroi | ts des PC |
|------------|----------|-----------|
| | | |

Droit d'opposition

Retrait du consentement

Article 21

Non

Non

Non

Oui

Oui

Droit à

Article 17

Oui

Oui

Non

Oui

Non

Oui

rectification l'effacement

Droit de

Article 16

Oui

Oui

Oui

Oui

Oui

Oui







2- FINALITE du traitement :

Traitement pour une finalité définie et légitime.



3- MINIMISATION des Données :

Seules les données nécessaires pour atteindre la FINALITE, peuvent être collectées et traitées.







4- PROTECTION particulière des Données Sensibles :

Les données SENSIBLES peuvent être collectées et traitées uniquement dans certaines conditions.



5- CONSERVATION LIMITEE des données :

Doivent être archivées, supprimées ou anonymisées dès que la FINALITE est atteinte.







6- OBLIGATION DE SECURITE:

Au regard des risques des mesures doivent être mises en œuvre pour s'assurer de la sécurité des données traitées. Mesures techniques et organisationnelles afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque.



7- TRANSPARENCE:

Informer toute personne de l'utilisation des données les concernant et de la manière d'exercer leurs droits



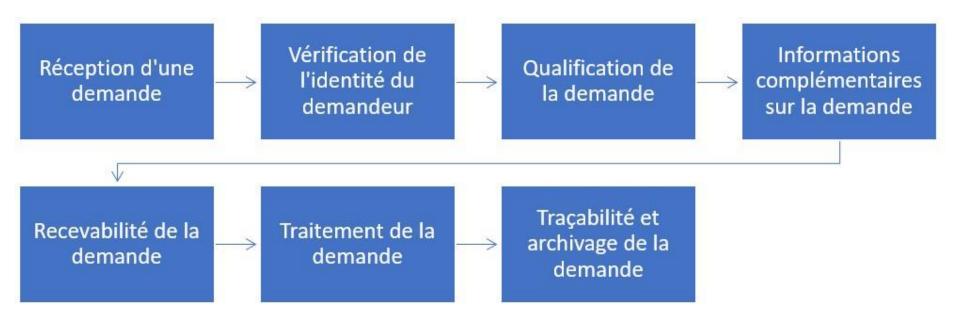
8- DROIT DES PERSONNES:

Elles bénéficient de nombreux droits leur permettant de garder la maîtrise de leurs données.



Exemple schéma demande de droits

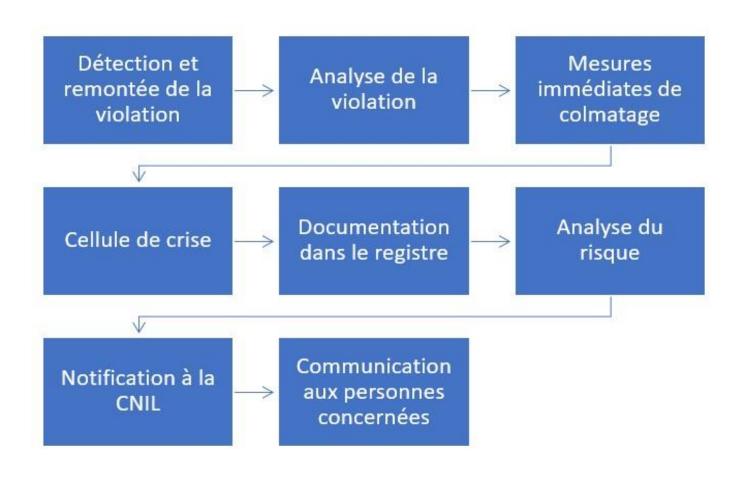






Exemple schéma violation de données









Un petit plus : Les 3 questions principales à poser à votre ST

- 1. Pouvez-vous nous transmettre le contrat article 28 du RGPD ?
- 2. Combien de personnes ont été formées dans votre entreprise pour gérer les obligations imposées par le RGPD ?
- 3. Est-ce que vous faites des transferts hors UE?



Prospection commerciale



Un deuxième petit plus : la prospection commerciale

| TABLEAU RECAPITULATIF |
|--|
| Prospection email : OPT-//V |
| Prospection SMS : OPT-//V |
| Transmission, des DCP pour des prospections email : OPT-IN |
| Prospection postale : OPT- <i>OUT</i> |
| Prospection par téléphone : OPT- <i>OUT</i> |
| Transmission des DCP pour des prospections postales et téléphones : OPT- <i>OUT</i> |

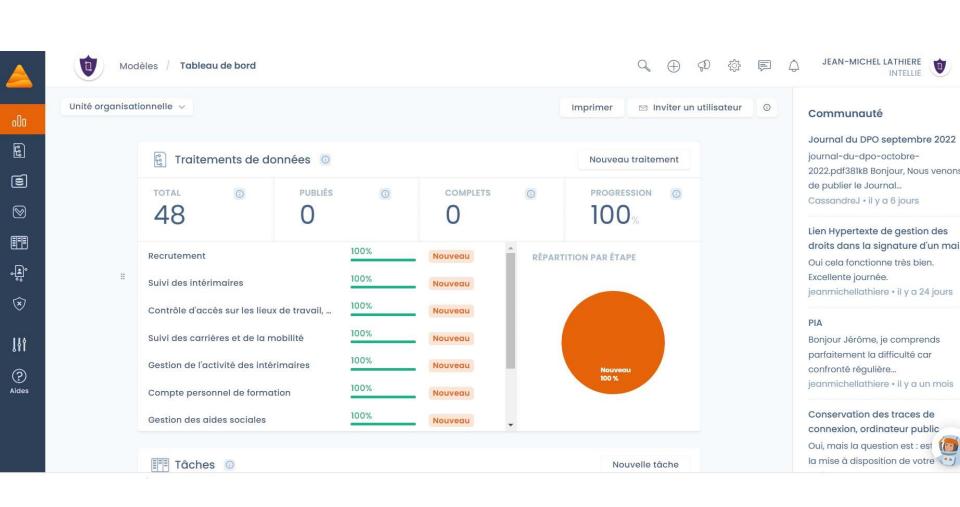




Exemple : OUTIL CONFORMITE Registre des traitements

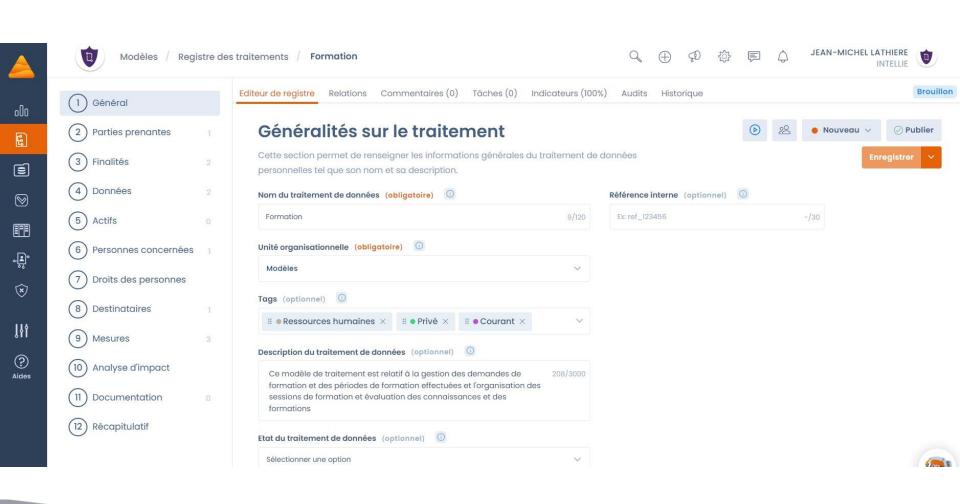






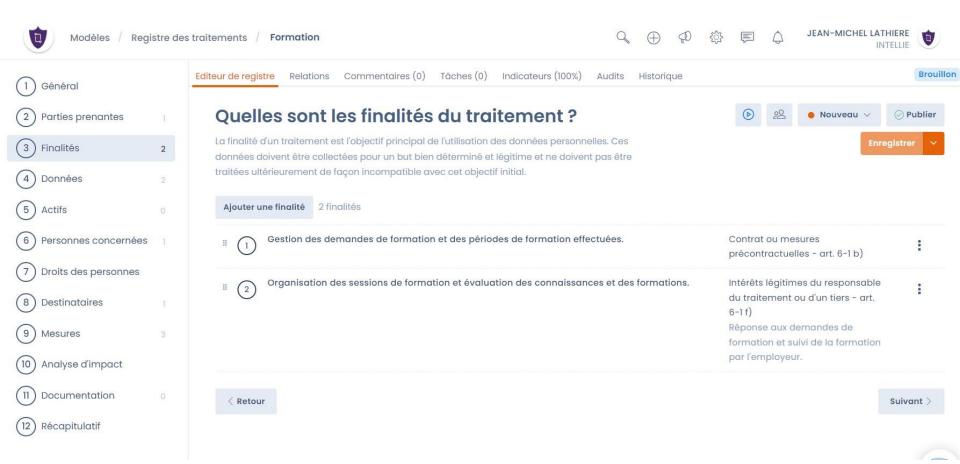






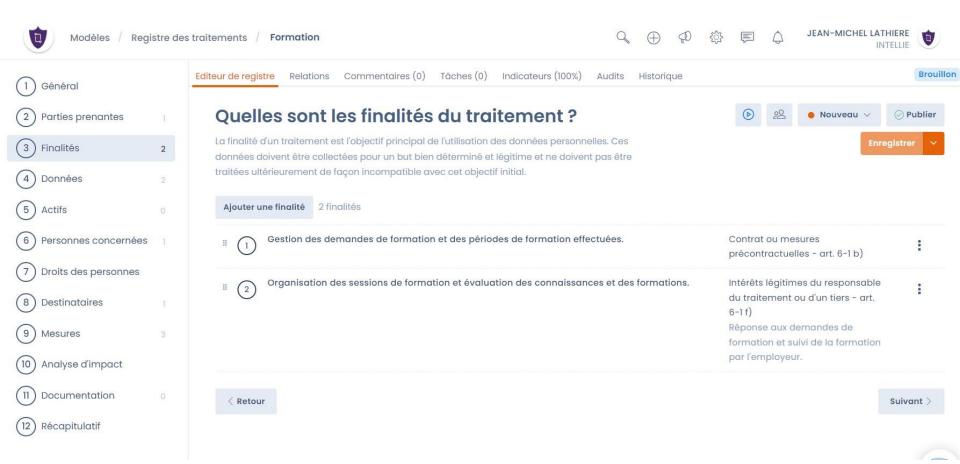


















Direction générale des Entreprises







En collaboration avec :



















MERCI POUR VOTRE ECOUTE

jmlathiere@intellie.fr 06.60.24.15.45

INTELLIE











www.intellie.fr



Conférence

RÉSILIENCE ET CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ : PSSI

Pierre Venot, Responsable CLUSIR NA Antenne de Limoges

Organisé par :







Direction générale des Entreprises Avec le soutien de :







En collaboration avec :



















En partenariat avec :





























Présentation SECNUMECO

Résilience et continuité activité

Pierre VENOT

Directeur Sécurité Systèmes d'Information

Groupe PICOTY - AVIA -

Responsable antenne Clusir Limousin





Comment tendre vers la résilience?



La gouvernance pose les bases...

La résilience commence par la gestion de l'humain notamment par des biais réglementaires et documentaires







La PSSI est la politique de Sécurité des Systèmes d'information et permet de donner le cap de la sécurité dans l'entreprise. Elle guide les collaborateurs et fixe les limites (ex mdp, utilisations des supports

...L'infrastructure en est la pierre angulaire



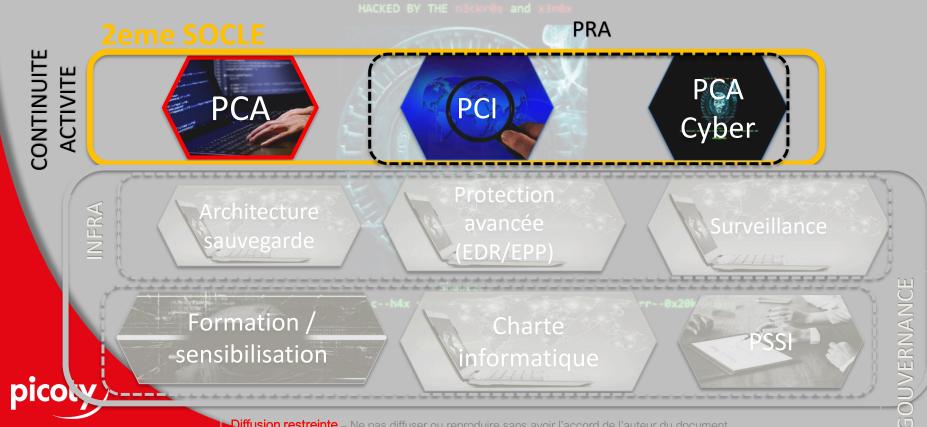
Avant de parler de résilience il faut disposer d'éléments composant le SI fiables, sécurisés et cloisonnés.

L'architecture de sauvegarde doit être hermétique et reposer sur différentes technologies (avec différents types de sauvegarde).

Il faut déterminer précisément ce qui doit être sauvegarder. Identifier les éléments les plus importants pour préparer les plans de résilience.

Les analyses de risques sont un prérequis indispensable à la bonne gestion de ces éléments pour connaître les activités prioritaires et les fichiers et applications essentiels.

Comment tendre vers la résilience?



Comment s'y préparer organisationnellement...







PCA = Plan de Continuité d'Activité en cas de défaillance ou panne matériel. Il peut y avoir des Activités prioritaires définies: C'est la haute disponibilité des infrastructures!

PCI = Plan de Continuité informatique; PCA de la DSI ou du service informatique, constitué de l'ensemble des dispositifs/procédures visant à assurer, selon divers scénarios de crises, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien des prestations essentielles de la DSI dont la continuité du SI. Et ce le cas échéant, de façon temporaire, en entrainant la reprise planifiée des activités.

Cela implique de connaître le(s) système(s) de sauvegarde, les temps de restauration de chacune des phases et les tester!

PCA Cyber = PCA Métier en cas d'indisponibilité prolongée du SI à la suite d'une cyberattaque paralysante Ensemble des procédures et modes **dégradés** qui permettent à l'organisme d'assurer a minima la continuité de ses activités prioritaires sans tout ou partie du SI à travers la planification de solutions métiers dégradées ou alternatives (supports papier, tableaux excel...). Connaissance des risques!

https://www.economie.gouv.fr/files/hfds-guide-pca-plan-continuite-activite-sgdsn.pdf

Comment tendre vers la résilience?



Comment s'y préparer organisationnellement...





Elaborer une procédure de gestion de crise reposant sur les différents plans élaborés. La procédure doit à minima mentionner la composition de la cellule de crise, les repères spatio-temporels, rôles et missions, communication ou encore annuaires imprimés ou sur supports externes.

Se reposer sur la documentation de l'ANSSI https://www.ssi.gouv.fr/uploads/2021/12/anssi-guide-gestion crise cyber.pdf.

- Se documenter et s'informer notamment sur les coûts:
- Coûts de la remédiation
- Coûts de l'arrêt du SI
- Coûts d'une assurance cyber (et difficultés pour y souscrire)
- Couts des évolutions techniques



S'exercer si l'on dispose de la maturité...

Pour résumer...

Sensibiliser et former

Aux risques cyber sur les différents themes importants:

- Phishing
- Mots de passes
- Réseaux sociaux

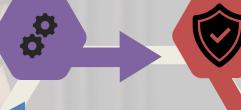
Sauvegarder les données

Réaliser différentes sauvegardes en ligne et hors ligne



Surveillances actives

Des traces internes et externes



La resilience et la protection aux menaces

Il s'agit d'un ensemble d'actions permanentes non limitatives.



Antivirus, EDR, Anti Spam, SIEM ...



Se preparer à la crise

Connaitre les besoins métiers, se doter de PCA et PRA, procedure de gestion de crise

Respecter les préconisations de l'ANSSI

Le guide d'hygiene informatique et les documentations techniques notamment



Veille vulnérabilités



Mises à jour régulières

Des questions?

Mes coordonnées:

CLUSIR
Limousin

Pierre VENOT

p.venot@picoty.fr

Antenne-limoges@clusir-aquitaine.fr





Table ronde

L'ACTION RÉGIONALE ET TERRITORIALE

Philippe Roches, Chargé de Mission Cybersécurité Région Nouvelle-Aquitaine Guy Flament, Directeur du Campus Cyber Nouvelle-Aquitaine Damien Sauveron, Doyen de la FST de l'Université de Limoges Alexis Mons, Président de l'ALIPTIC

Organisé par :







Direction générale des Entreprises Avec le soutien de :







En collaboration avec :



















En partenariat avec :































Synthèse et Clôture du SecNumEco

Olivier Grall, Délégué à la Sécurité Numérique Nouvelle-Aquitaine ANSSI

Organisé par :







Direction générale des Entreprises Avec le soutien de :







En collaboration avec :



















En partenariat avec :



























